



LA LANTERNE

Un nouvel éclairage sur l'actualité au
MAAPRAT et au MEDDTL

EDITORIAL

Le 20 octobre 2011, élections professionnelles :

Le 20 octobre se dérouleront les élections professionnelles au sein de la Fonction Publique de l'Etat et de la Fonction Publique Hospitalière. Dans les ministères, elles permettront de désigner les représentants aux Comités Techniques (CT), qui remplaceront les CTP (il n'y a plus de parité, le nombre de représentants de l'administration n'est plus égal à celui des représentants des personnels).

Au MAAPRAT et au MEDDTL, vous allez donc voter pour constituer les CT ministériels, centraux et de proximité (directions, établissements publics, etc.), à l'exception des comités pour lesquels une élection a eu lieu en 2010 (CTP des DDI, CTP des DRAAF et DREAL, ...).

Ces élections vont déterminer la représentativité des organisations syndicales, tant au niveau de la Fonction Publique (composition du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat par exemple), qu'au niveau ministériel, dans les établissements publics. Elles donneront le droit de négocier, de tenir des réunions syndicales d'information. Elles permettront également l'obtention de décharges d'activité de service, d'autorisations d'absence, ...

Le 20 octobre 2011 (au MEDDTL) les agents éliront également leurs représentant-e-s dans la quasi-totalité des CAP et CCP (Commissions Consultatives Paritaires, concernant les non titulaires) alors que pour le MAAPRAT ces élections auront lieu le 15 novembre 2011.

La FSU est la première organisation syndicale dans la Fonction Publique d'Etat.

Voter FSU, c'est exiger une autre politique pour les services publics et la fonction publique, l'emploi public, les salaires et les conditions de travail.

Voter FSU, c'est se prononcer pour l'égalité et la transparence, contre l'individualisation, l'arbitraire et les clientélismes.

Voter FSU, c'est voter pour ceux et celles qui s'engagent régulièrement à vos côtés, qui portent vos revendications dans les négociations et qui organisent les mobilisations pour les faire avancer !

VOTEZ pour les listes soutenues par la FSU !



DDT(M) / évolutions des effectifs et missions

Après partitions et fusions des DDAF-DDE de 2007 à 2009, voici en 2010 les DDT(M) qui perdent le volet social du logement parti dans d'autres structures.

La RGPP continue de s'attaquer aux effectifs et missions : on redéploie les effectifs vers des missions prioritaires ou bien pour en faire disparaître d'autres !

Les faits :

- exit l'ingénierie, exit l'urbanisme, d'ici peu exit l'ADS (Application du Droit des Sols) ;
- réduction des effectifs, anticipation des baisses et des départs à la retraite ;
- suppressions de sites au profit des sièges départementaux ;
- Salsa, RH-2013, Visio-M-postes, mobilité, mises en disponibilité, licenciement ...

Les menaces programmées :

Le diagnostic territorial et l'A.D.S, les commissions de sécurité, le contrôle de légalité, le permis de conduire, la sécurité routière, le logement...

Puis, avec la réforme des collectivités locales, quoi d'autre ?...

Avec ses armes de destructions massives, la RGPP recentre les activités MAAPRAT et MEDDTL au niveau régional, ce qui induit un désengagement total de l'État dans les départements, au détriment des besoins réels.

L'année internationale des Forêts : nos missions partent en fumée...

Environ 13 millions d'hectares de forêts disparaissent chaque année sur Terre. En France, la superficie de la forêt (13 millions d'hectares) ne se réduit pas, c'est l'emploi et les missions des services forestiers du secteur public qui disparaissent.

Le **SYGMA-FSU** n'acceptera pas que l'Etat avec ses deux ministères, le MAAPRAT et le MEDDTL poursuivent le démantèlement des services forestiers et l'affaiblissement des établissements publics (ONF, CNPF, IFN et CRPF), les personnels subissent une dégradation croissante de leurs conditions de travail.



Par exemple, le Conseil d'Administration de l'Office National des Forêts qui s'est réuni le mercredi 20 juillet 2011 pour évoquer le prochain contrat 2012 – 2016 entre l'Etat et l'ONF a décidé une nouvelle suppression de 700 postes alors qu'il y a eu plusieurs suicides, cela aurait dû alerter les pouvoirs publics sur le malaise sans précédent des personnels.

Dans les DDI les missions forestières sont loin d'être une priorité, il ne reste plus qu'un à deux forestiers pour répondre à des demandes multiples et complexes

La forêt mérite la mise en place d'une véritable politique nationale industrielle pour la filière bois dont les moyens ne doivent pas dépendre des arbitrages budgétaires. La forêt c'est du long terme, la répétition des catastrophes naturelles (tempêtes Lothar et Martin, Klaus, Xynthia...) qui impose la mobilisation des forestiers, sont là pour nous le démontrer.

Accès à l'échelle 6 pour les catégories C : mission impossible

Un projet de décret modifie le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C. Il a pour objet d'étendre, à compter du **1er janvier 2012, le bénéfice de l'indice brut 499 (INM 430)** à l'ensemble des fonctionnaires des corps de catégorie C de la fonction publique de l'Etat qui n'en bénéficiaient pas jusqu'à présent, par la création au sommet de l'échelle 6 d'un échelon spécial contingenté.

C'est l'illustration typique d'une mesure censée assurer la traduction de l'un des engagements annoncés par le gouvernement lors du rendez-vous salarial du 19 avril 2011. Oui, on crée un échelon supplémentaire mais son accès équivaudra, de fait, à un changement de grade. Donc, comme chacun sait, tous n'y accéderont pas.

Ces 20 points d'indice brut en fin de carrière... Il faudra les mériter !

Pourront prétendre à cet échelon, les adjoints administratifs principaux de 1^{er} classe qui justifieront d'au moins 3 ans d'ancienneté dans le 7^{ème} échelon.

L'accès à cet échelon sera soumis à l'avis de la commission administrative paritaire compétente.

Les conditions d'accès à l'échelon spécial prévues pour les fonctionnaires relevant de corps « techniques » restent, quant à elles, inchangées, l'échelon spécial leur étant accessible de manière linéaire, donc sans contingentement.

Pourquoi ne pas avoir harmonisé les modalités d'accès à cet échelon sur les corps techniques puisqu'il s'agit là d'une "mesurette" !!! Les pansements en début de grille pour ramener les premiers échelons de la catégorie C au niveau du SMIC comme la création de cet échelon spécial contingenté ne peuvent nous satisfaire. **Pour la FSU, c'est toute la grille de cette catégorie qu'il faut revoir et cela ne peut se faire que lors d'une remise à plat totale, de la catégorie C à la catégorie A+.**

L'accès à l'échelon spécial ne sera pas linéaire mais contingenté.

GRRRRRH !!!

Nous ne voulons pas payer la crise déclenchée par les spéculateurs

Le plan Fillon pour réduire les déficits en 2011 et 2012 : il paraît que les riches seraient nettement mis à contribution !

Sur un plan de 12 milliards d'euros de mesures pour 2011 et 2012 :

- Contribution exceptionnelle sur les très hauts revenus (plus de 500.000 € de revenu fiscal de référence) : 200 millions € en 2012.

Rappels : l'impôt sur la fortune (ISF) a été vidé de sa substance (loi de finances rectificative, 30 juillet 2011) avec le relèvement du seuil d'imposition et la très forte baisse des taux d'imposition. Un cadeau de plus de 1,2 milliards d'euros. Dans le même temps, le très inégalitaire bouclier fiscal doit être supprimé, ... mais il reste en place jusqu'au 1er janvier 2013, donc s'applique pour les mesures du plan Fillon !

Dans le même temps :

- augmentation de l'assiette de la CSG (concernant notamment tous les salariés) : 600 millions € en 2012 ;
- augmentation de la taxe sur les conventions d'assurance (TCA) des Mutuelles qui va passer de 3,5 à 7% à compter du 1er octobre 2011. Cette mesure rapportera à l'Etat 1,1 milliard en année pleine. Mais elle sera douloureuse pour la majorité des Français couverts par une mutuelle. Il est en effet probable qu'elle soit intégralement répercutée sur le montant de leurs complémentaires santé.

Admirez au passage l'habileté de nos gouvernants qui peuvent pérorer sur l'absence d'augmentation du taux de la CSG. Certes, mais les salariés paieront quand même !

CRÉATION D'UNE TAXE
SUR LES SODAS

Ni COCA... ...NICOLAS!



La taxation des plus riches n'est donc que de la poudre aux yeux.

Et il ne faut pas oublier que les politiques menées de baisse des impôts des couches les plus favorisées se traduisent par une baisse dramatique des recettes. L'INSEE a calculé que sans ces baisses qui n'ont profité qu'à quelques-uns, la dette publique serait environ 20 points de PIB plus faible aujourd'hui qu'elle ne l'est. Si ces baisses d'impôts n'avaient pas été faites, le pays n'aurait pas eu besoin d'un plan d'austérité, qui va réduire l'activité, créer du chômage et de la précarité, réduire les services publics et diminuer la redistribution des richesses. Au final, cette politique va aggraver la situation d'une grande partie de la population !

Les sangliers victimes de la RGPP

Le Préfet des Côtes-d'Armor, contraint par la RGPP, ne dispose pas de personnel suffisant en installations classées.

Il a donc trouvé une méthode alternative et écologique pour éliminer les algues vertes...le nettoyage par les sangliers.

Méthode pas très au point !!!
On déplore de lourdes pertes...



La reconnaissance de la pénibilité au MAAPRAT

Lors du dernier CHSM, l'administration a annoncé aux OS que des possibilités seraient peut être offertes à certains agents du MAAPRAT pour la reconnaissance de pénibilité.

Le SYGMA-FSU a demandé depuis de nombreuses années que les agents affectés à des travaux pénibles en particulier le travail d'inspection sanitaire en abattoir soit reconnu en travail actif.

Publics concernés : travailleurs soumis à la quatrième partie du code du travail.

Objet : définition des facteurs de risques professionnels pris en compte dans le cadre de la prévention de la pénibilité ainsi que du droit à une retraite anticipée pour pénibilité.

Entrée en vigueur : le présent décret est applicable :

- s'agissant du suivi des expositions des travailleurs, aux expositions intervenues à compter d'une date qui sera fixée par un décret ultérieur et au plus tard au 1er janvier 2012 ;
- s'agissant du droit à une retraite anticipée pour pénibilité, aux demandes déposées pour des retraites prenant effet à compter du 1er juillet 2011.

Notice : la loi n° 2010-1330 du 9 novembre 2010 portant réforme des retraites a instauré diverses mesures relatives à la prise en compte de la pénibilité dans les parcours professionnels qu'il s'agisse de sa prévention (dispositif de suivi des expositions des travailleurs, accord ou plan d'action de prévention de la pénibilité) ou de sa compensation (droit à une retraite anticipée pour pénibilité). Les dispositions de cette loi, relatives au suivi des expositions des travailleurs ainsi que celles relatives au droit à la retraite anticipée pour pénibilité au travail, mentionnent des facteurs de risques professionnels liés à des contraintes physiques marquées, à un environnement physique agressif ou à certains rythmes de travail susceptibles de laisser des traces durables identifiables et irréversibles sur la santé, dont la liste est fixée par décret.

Le présent décret définit ces facteurs de risques professionnels pour les besoins de ces deux dispositifs.

Salaires en berne

L'inflation moyenne pour 2010 a été de 1,5%, fin avril 2011 elle s'élève à +2,1% par rapport à avril 2010.

De nouvelles augmentations sont déjà effectives ou annoncées : gaz, électricité, essence, denrées alimentaires, ou encore transports. Les médicaments sont de moins en moins remboursés. Il faut se nourrir, se loger, se déplacer, se soigner, avant de songer à se cultiver, se distraire ou partir en vacances.

Et pourtant le gouvernement a décidé de geler, comme en 2011, la valeur du point d'indice pour 2012 dans toute la fonction publique. Il entend poursuivre ce gel jusqu'en 2013.

Ce point d'indice sert à calculer les salaires de plus de 5,2 millions d'agents de la Fonction publique. La valeur du point, fixée à 4,6302 €, multipliée par l'indice d'échelon majoré donne le salaire brut mensuel. Or, depuis le 1^{er} janvier 1984, elle n'est plus indexée sur l'indice des prix à la consommation. De 2000 à aujourd'hui, les prix ont augmenté de 19,47 %, mais le point d'Indice seulement de 9,05%.

Au 1er janvier 2011, ceci se traduit pour un collègue de la catégorie C avec un indice nouveau majoré de 355, à une perte mensuelle de 172 €, pour celui de la catégorie B à l'indice 486, à une perte de 235 €, et celui de la catégorie A avec un indice de 658, à une perte de 319 €.

Action des agents des services vétérinaires à l'abattoir S.V.A. de Vitré

La RGPP impacte de plus en plus les agents des services vétérinaires dans les abattoirs bretons. La situation est particulièrement tendue à l'abattoir SVA de Vitré (35).

L'administration a évalué le manque de personnel à 5 ETP. Les agents ne peuvent plus assurer leurs missions de service public sans mettre à mal leur santé. Ils ont donc décidé, par un vote à une forte majorité, une grève illimitée à partir du lundi 4 juillet 2011 (préavis en intersyndicale).

Pendant la durée de ce préavis des négociations ont été engagées avec la Direction et la DGAL pour aboutir vendredi 1^{er} juillet. Les propositions ont fait l'objet d'un examen attentif de nos organisations syndicales et des agents de Vitré qui, après concertation, ont décidé de lever le préavis de grève tout en restant vigilants et mobilisés.

La grève n'est pas ringarde ! Quand les représentants syndicaux engagent des négociations avec des agents mobilisés et une direction qui joue le jeu, on peut aboutir à des solutions qui finalement arrangent tout le monde.

A méditer...

La conserve, ça conserve...

Un producteur dynamique de la région d'Avignon, devance l'Administration en instaurant son propre autocontrôle.

Le résultat est satisfaisant...enfin presque : grâce à son protocole non inspecté depuis 10 ans, nous redécouvrons le botulisme.



Mutualisation : la création des Services Interministériels Départementaux des Systèmes d'Informations et de Communication (SIDSIC)

L'administration s'est engagée dans une vague de mutualisations de certains de ses services. Pour notre organisation syndicale, ces mutualisations ont d'abord pour but de pallier la baisse massive et dogmatique des effectifs dans la fonction publique.

Les SIDSIC verront le jour à partir du 1^{er} janvier 2012. Il s'agit là d'un regroupement des services informatiques des différentes DDI avec celui de la préfecture, placé sous l'autorité de son secrétaire général.

Les informaticiens en provenance des DDI seront en position de mise à disposition tandis que ceux de la préfecture seront en position normale d'activité. Il est à noter que les agents, actuellement en poste en DDI, s'engageront à signer, conjointement avec leur administration ainsi que la préfecture, un contrat de mise à disposition pour une période de 3 ans maximum (renouvelable ou non...). De plus, il est stipulé que ce contrat peut prendre fin à tout moment avant la période des 3 ans (avec un préavis dont on ne connaît toujours pas le délai...). Dans ce cas, l'agent réintègrera sa DDI d'origine, sans garantie ni pour le poste qui lui sera proposé, ni pour son lieu d'affectation.

Le SYGMA-FSU publiera sur son site Internet (www.sygma-fsu.org) les revendications concernant les personnels informaticiens et les moyens de fonctionnement des SIDSIC. Des garanties sont nécessaires avant que ces personnels s'engagent au travers d'une convention. Les garanties doivent aussi porter sur la capacité des SIDSIC à remplir leurs missions. La FSU sera reçue par le Secrétaire Général du gouvernement, le 21 septembre 2011, pour exposer nos revendications. Nous vous publierons un compte-rendu de cette réunion dans les prochains jours.



www.enamer.fr
ddam-35.enamer-fsu.syndicate@i-carre.net



www.sne-fsu.org
sne@fsu.fr



www.sup-equip.org
contact@sup-equip.org



www.sygma-fsu.org
sygma-fsu@agriculture.gouv.fr